



International Budget Partnership



Groupe de recherche en économie appliquée et théorique

Questionnaire sur le budget communal

Bamako, Juin 2010

Ce questionnaire a été rempli par:

Nom:

Organisation:

Adresse:

Téléphone:

Email:

Table des matières

Première Section	1
L'accessibilité des documents budgétaires	1
Tableau N°1. Année budgétaire des documents utilisés pour remplir le questionnaire.....	2
Tableau N°2. Principaux documents budgétaires utilisés – titres complets et liens Internet	3
Tableau N°3. Distribution des documents liés au Projet de Budget	4
Tableau N°4. Distribution du Budget primitif adopté et d'autres rapports	5
Deuxième Section	6
Le Budget primitif du Bureau communal	6
Estimations pour l'année budgétaire et au-delà	7
Estimations pour les années antérieures à l'année budgétaire	10
Exhaustivité des documents budgétaires.....	14
Analyses budgétaires sur le mode narratif et contrôle de l'exécution.....	17
Informations additionnelles pour l'analyse et le suivi budgétaires	19
Troisième Section.....	22
Le processus budgétaire	22
Formulation du budget par le Bureau communal.....	23
Adoption du Budget primitif.....	25
Exécution du budget par le Bureau communal	28
Rapport de fin d'année et les institutions d'inspection et d'audit	35
Rapport d'inspection.....	37

Première Section

L'accessibilité des documents budgétaires

Tableau N°1. Année budgétaire des documents utilisés pour remplir le questionnaire

Veillez indiquer l'année budgétaire des documents utilisés pour remplir le questionnaire. Si un document n'est pas accessible au public, veuillez indiquer, « Non disponible ».

Documents budgétaires utilisés pour remplir le questionnaire	
<i>Comme cela est expliqué dans le guide du questionnaire, il est fait référence au cours du remplissage du questionnaire à des documents se rapportant à différentes années fiscales. Veuillez indiquer ci-dessous à quelle année fiscale se rapporte chaque document mentionné.</i>	
	Année budgétaire utilisée
Projet de budget (Budget primitif)	
Note explicative au budget	
Documents budgétaires annexes ¹	
Budget des citoyens	
Budget primitif adopté	
Rapports en cours d'année	
Revue de milieu d'année	
Rapport de fin d'année	
Rapport d'inspection	
Rapport d'audit	

¹ PDESC, Situation du personnel, Etats comparatifs, Situation des dépenses

Tableau N°2. Principaux documents budgétaires utilisés – titres complets et liens Internet

Veillez fournir le titre complet, la date et le lien Internet de tous les documents mentionnés dans les Sections 2 et 3. Si le document ne dispose pas de lien Internet, veuillez annoter une des trois réponses suivantes: « NP pour Non produit », « NA pour Produit mais non accessible au public », « NI pour Accessible au public, mais non disponible sur Internet ».

Document budgétaire	Titre complet, date et lien Internet
Projet de budget (Budget primitif)	
Note explicative au budget	
Document budgétaire annexe N°1	
Document budgétaire annexe N°2	
Document budgétaire annexe N°3	
Document budgétaire annexe N°4	
Budget des citoyens	
Budget primitif adopté	
Budget additionnel	
Revue de milieu d'année	
Rapport de fin d'année	
Rapport d'inspection	
Rapport d'audit	
Autres documents	

Tableau N°3. Distribution des documents liés au Projet de Budget

DISTRIBUTION DES DOCUMENTS BUDGETAIRES								
<i>Pour les documents suivants, inscrire "oui" dans la case adaptée pour indiquer si le document est:</i>								
	Projet de budget	Budget primitif (adopté)						Budget des citoyens
		Document principal	Note explicative	Annexe 1	Annexe 2	Annexe 3	Annexe 4	
A.	Non produit, même pour un usage interne							
B.	Produit pour un usage interne, mais non accessible au public							
C.	Produit et accessible au public, mais seulement sur demande							
D.	Produit et distribué au public (par exemple, dans les bibliothèques, sur Internet.)							
<i>Pour les documents budgétaires qui sont produits et distribués au public, quelle est la démarche qu'adopte le Conseil communal pour distribuer lesdits documents et susciter l'intérêt autour d'eux ?</i>								
<i>Pour chaque document, veuillez inscrire « Oui » si oui, « Non » si non, ou « ND » si non disponible.</i>								
	Projet de budget	Budget primitif (adopté)						Budget des citoyens
		Document principal	Note explicative	Annexe 1	Annexe 2	Annexe 3	Annexe 4	
1.	La date de communication est connue au moins une semaine à l'avance							
2.	Une notification sur la communication est envoyée à l'avance aux usagers et aux médias							
3.	Communiqué au public le même jour que la communication officielle aux médias							
4.	Accessible gratuitement sur Internet							
5.	Des versions imprimées sont disponibles, avec une distribution limitée							
6.	Des versions imprimées sont disponibles, avec une distribution de masse							
7.	Disponible facilement hors du chef lieu de commune et/ou des grandes agglomérations							
8.	Traduit dans plus d'une langue							
9.	Une conférence de presse est organisée pour discuter autour de sa présentation							

Tableau N°4. Distribution du Budget primitif adopté et d'autres rapports

DISTRIBUTION DU BUDGET PRIMITIF ADOPTÉ ET AUTRES RAPPORTS						
<i>Pour les rapports suivants, inscrire «Oui » dans la case appropriée pour indiquer si le rapport est :</i>						
	Budget primitif adopté	Budget additionnel	Rapport de milieu d'année	Rapport de fin d'année	Rapport d'inspection	Rapport d'audit
A. Non produit, même pour un usage interne						
B. Produit pour un usage interne, mais non accessible au public						
C. Produit et accessible au public, mais seulement sur demande						
D. Produit et distribué au public (par exemple, dans les bibliothèques, sur Internet.)						
<i>Pour les rapports budgétaires qui sont produits et distribués au public, quelle est la démarche qu'adopte le Conseil communal pour distribuer lesdits rapports et susciter l'intérêt autour d'eux ?</i>						
<i>Pour chaque rapport, veuillez inscrire « Oui » si oui, « Non » si non, ou « ND » si non disponible.</i>						
	Budget primitif adopté	Budget additionnel	Rapport en milieu d'année	Rapport de fin d'année	Rapport d'inspection	Rapport d'audit
1. La date de communication est connue au moins une semaine à l'avance						
2. Une notification sur la communication est envoyée à l'avance aux usagers et aux médias						
3. Communiqué au public le même jour que la communication officielle aux médias						
4. Disponible gratuitement sur Internet						
5. Des versions imprimées sont disponibles, avec une distribution limitée						
6. Des versions imprimées sont disponibles, avec une distribution de masse						
7. Disponible facilement hors du chef lieu de commune et/ou des grandes agglomérations						
8. Traduit dans plus d'une langue						
9. Une conférence de presse est organisée pour discuter autour de sa présentation						

Deuxième Section

Le Budget primitif du Bureau communal

Notes sur les abréviations:

AB-1 = un an avant l'année budgétaire

AB = année budgétaire (année pour laquelle les budgets primitifs sont élaborés)

AB+1 = un an après l'année budgétaire

Veillez inscrire votre réponse en annotant la lettre appropriée dans la case à droite de la question. Pour toutes les réponses indiquant “non applicable/autre”, veuillez fournir une brève explication indiquant soit pourquoi les choix de réponses disponibles ne sont pas applicables, soit pourquoi une autre réponse serait plus appropriée.

Le Budget primitif du Bureau communal

Estimations pour l'année budgétaire et au-delà

1. Le Budget primitif du Bureau communal ou d'autres documents budgétaires annexes présentent-ils des dépenses pour l'année budgétaire qui sont classées par unité administrative (c'est-à-dire mairie, services déconcentrés de l'Etat ou organismes divers)?

- a. Toutes les dépenses sont classées par unité administrative.
- b. Les dépenses sont classées par unité administrative, mais certaines petites unités ne sont pas présentées séparément.
- c. Les dépenses sont classées par unité administrative, mais un nombre significatif d'unités ne sont pas présentées séparément.
- d. Aucune dépense n'est classée par unité administrative.
- e. Non applicable/autre (veuillez commenter).

Citation :

Commentaire :

2. Le Budget primitif du Bureau communal ou d'autres documents budgétaires annexes présentent-ils des dépenses pour l'année budgétaire qui sont ordonnées par classification fonctionnelle?

- a. Toutes les dépenses sont ordonnées par classification fonctionnelle, et la catégorisation est compatible avec les standards internationaux.
- b. Toutes les dépenses sont ordonnées par classification fonctionnelle, mais la catégorisation n'est pas compatible avec les standards internationaux.
- c. Certaines dépenses, mais pas toutes, sont classées par fonction.
- d. Aucune dépense n'est classée par fonction.
- e. Non applicable/autre (veuillez commenter).

Citation :

Commentaire :

3. Le Budget primitif du Bureau communal ou d'autres documents budgétaires annexes présentent-ils des dépenses pour l'année budgétaire qui sont ordonnées par classification économique?

- a. Toutes les dépenses sont ordonnées par classification économique, et la catégorisation est compatible avec les standards internationaux.
- b. Toutes les dépenses sont ordonnées par classification économique, mais la catégorisation n'est pas compatible avec les standards internationaux.
- c. Certaines dépenses, mais pas toutes, sont ordonnées par classification économique.
- d. Aucune dépense n'est ordonnée par classification économique.
- e. Non applicable/autre (veuillez commenter).

Citation :

Commentaire :

<p>4. Le Budget primitif du Bureau communal ou d'autres documents budgétaires annexes présentent-ils des dépenses pour des projets pour l'année budgétaire ?</p> <ol style="list-style-type: none"> Des données sur les projets sont présentées pour toutes les dépenses. Des données sur les projets sont présentées pour au moins deux tiers, mais moins de la totalité des dépenses. Des données sur les projets sont présentées, mais pour moins des deux tiers des dépenses. Aucune donnée sur les projets n'est présentée. Non applicable/autre (veuillez commenter). <p><u>Citation :</u> _____</p> <p><u>Commentaire :</u> _____</p>	
<p>5. Le Budget primitif du Bureau communal ou d'autres documents budgétaires annexes identifient-ils les différentes sources des recettes fiscales (telles que la TDRL ou les patentes) pour l'année budgétaire ?</p> <ol style="list-style-type: none"> Toutes les sources des recettes fiscales sont identifiées individuellement. Les sources d'au moins deux tiers, mais moins de la totalité, des recettes fiscales sont identifiées individuellement. Les sources de moins de deux tiers des recettes fiscales sont identifiées individuellement. Aucune source des recettes fiscales n'est identifiée individuellement. Non applicable/autre (veuillez commenter). <p><u>Citation :</u> _____</p> <p><u>Commentaire :</u> _____</p>	
<p>6. Le Budget primitif du Bureau communal ou d'autres documents budgétaires annexes identifient-ils les différentes sources des recettes non fiscales (telles que les subventions, le revenu sur la propriété et la vente de biens et services) pour l'année budgétaire ?</p> <ol style="list-style-type: none"> Toutes les sources des recettes non fiscales sont identifiées individuellement. Les sources d'au moins deux tiers, mais moins de la totalité, des recettes non fiscales sont identifiées individuellement. Les sources de moins de deux tiers des recettes non fiscales sont identifiées individuellement. Aucune source de recettes non fiscales n'est identifiée individuellement. Non applicable/autre (veuillez commenter). <p><u>Citation :</u> _____</p> <p><u>Commentaire :</u> _____</p>	

<p>7. Dans le Budget primitif du Bureau communal ou d'autres documents budgétaires annexes, les estimations du niveau agrégé des recettes sont-elles présentées pour une période pluriannuelle (au moins un an après l'année budgétaire)?</p> <p>a. Oui, des estimations pluriannuelles des recettes agrégées sont présentées.</p> <p>b. Non, les estimations pluriannuelles des recettes agrégées ne sont pas présentées.</p> <p>c. Non applicable/autre (veuillez commenter).</p> <p><u>Citation :</u> _____</p> <p><u>Commentaire :</u></p>	
<p>8. Dans le budget primitif du Bureau communal ou d'autres documents budgétaires annexes, sont-ils présentés plus de détails que le simple niveau agrégé sur les estimations des recettes couvrant une période pluriannuelle (au moins un an au-delà de l'année budgétaire) ?</p> <p>a. Oui, les estimations pluriannuelles des dépenses sont présentées par source individuelle de revenus, et par classification de recettes (telles que les recettes fiscales ou non fiscales).</p> <p>b. Oui, les estimations pluriannuelles sont présentées par classification de recettes (tels que les recettes fiscales ou non fiscales), mais seulement pour quelques sources individuelles de recettes.</p> <p>c. Oui, des estimations pluriannuelles sont présentées, mais seulement pour quelques sources individuelles de recettes.</p> <p>d. Non, les estimations pluriannuelles sont présentées pour les recettes agrégées seulement, ou ne sont pas présentées du tout.</p> <p>e. Non applicable/autre (veuillez commenter).</p> <p><u>Citation :</u> _____</p> <p><u>Commentaire :</u></p>	
<p>9. Le Budget primitif du Bureau communal ou d'autres documents budgétaires annexes présentent-ils des données sur le montant total des arriérés de paiement de la commune pour l'année budgétaire ?</p> <p>a. Oui, les données reflètent des arriérés de paiement à honorer à la fois au début et à la fin de l'année budgétaire.</p> <p>b. Oui, les données reflètent des arriérés de paiement à honorer à la fin de l'année budgétaire.</p> <p>c. Oui, les données reflètent des arriérés de paiement à honorer au début de l'année budgétaire.</p> <p>d. Non, les données sur des arriérés de paiement à honorer ne sont pas présentées.</p> <p>e. Non applicable/autre (veuillez commenter).</p> <p><u>Citation :</u> _____</p> <p><u>Commentaire :</u></p>	

<p>10. Le Budget primitif du Bureau communal ou d'autres documents budgétaires annexes présentent-ils des prévisions socioéconomiques sur lesquelles se fondent les projections budgétaires?</p> <ul style="list-style-type: none"> a. Oui, une large analyse des prévisions socioéconomiques est présentée, et les hypothèses essentielles (telles que les taux d'accroissement démographique, d'urbanisation, de scolarisation, etc.) sont spécifiées explicitement. b. Oui, des prévisions socioéconomiques sont analysées et la plupart des hypothèses essentielles sont spécifiées explicitement, mais certaines précisions sont exclues. c. Oui, il y a une certaine analyse des prévisions socioéconomiques (et/ou la présentation des hypothèses essentielles), mais il manque certaines précisions importantes. d. Non, les informations liées aux prévisions socioéconomiques ne sont pas présentées. e. Non applicable/autre (veuillez commenter). <p><u>Citation :</u> _____</p> <p><u>Commentaire :</u></p>	
---	--

<p>Estimations pour les années antérieures à l'année budgétaire</p>	
--	--

<p>11. Le Budget primitif du Bureau communal ou d'autres documents budgétaires annexes présentent-ils des dépenses pour l'année précédant l'année budgétaire (AB-1) qui sont classées par unité administrative (c'est-à-dire mairie, services déconcentrés...)?</p> <ul style="list-style-type: none"> a. Toutes les dépenses sont classées par unité administrative pour AB-1. b. Les dépenses sont classées par unité administrative pour AB-1, mais certaines petites unités ne sont pas présentées séparément. c. Les dépenses sont classées par unité administrative pour AB-1, mais un nombre significatif d'unités ne sont pas présentées séparément. d. Aucune dépense n'est classée par unité administrative pour AB-1. e. Non applicable/autre (veuillez commenter). <p><u>Citation :</u> _____</p> <p><u>Commentaire :</u></p>	
--	--

<p>12. Le Budget primitif du Bureau communal ou d'autres documents budgétaires annexes présentent-ils des dépenses pour l'année précédant l'année budgétaire (AB-1) qui sont ordonnées par classification fonctionnelle?</p> <ul style="list-style-type: none"> a. Toutes les dépenses sont ordonnées par classification fonctionnelle pour AB-1, et la catégorisation est compatible avec les standards internationaux. b. Toutes les dépenses sont ordonnées par classification fonctionnelle pour AB-1, mais la catégorisation n'est pas compatible avec les standards internationaux. c. Certaines dépenses, mais pas toutes, sont classées par fonction pour AB-1. d. Aucune dépense n'est classée par fonction pour AB-1. e. Non applicable/autre (veuillez commenter). <p><u>Citation :</u> _____</p> <p><u>Commentaire :</u></p>	
---	--

<p>13. Le budget primitif du Bureau communal ou d'autres documents budgétaires annexes présentent-ils des dépenses pour l'année précédant l'année budgétaire (AB-1) qui sont ordonnées par classification économique?</p> <ul style="list-style-type: none"> a. Toutes les dépenses sont ordonnées par classification économique pour AB-1, et la catégorisation est compatible avec les standards internationaux. b. Toutes les dépenses sont ordonnées par classification économique pour AB-1, mais la catégorisation n'est pas compatible avec les standards internationaux. c. Certaines dépenses, mais pas toutes, sont ordonnées par classification économique pour AB-1. d. Aucune dépense n'est ordonnée par classification économique pour AB-1. e. Non applicable/autre (veuillez commenter). <p><u>Citation :</u> _____</p> <p><u>Commentaire :</u></p>	
--	--

<p>14. Les estimations de dépenses pour les années antérieures à l'année budgétaire sont-elles ajustées, comme il se doit, afin d'être comparables aux estimations de l'année budgétaire, en termes de classification et de présentation?</p> <ul style="list-style-type: none"> a. Oui, les données des années antérieures sont toujours ajustées afin d'être comparables aux données de l'année budgétaire. b. Oui, dans la plupart des cas, les données des années antérieures sont ajustées afin d'être comparables. c. Oui, dans certains cas, les données des années antérieures sont ajustées afin d'être comparables, mais des déviations significatives entre les classifications des années antérieures et celles de l'année budgétaire existent. d. Non, les données des années antérieures ne sont pas ajustées pour être comparables, ou ne sont pas présentées. e. Non applicable/autre (veuillez commenter). <p><u>Citation :</u> _____</p> <p><u>Commentaire :</u></p>	
---	--

<p>15. Le budget primitif du Bureau communal ou d'autres documents budgétaires annexes présentent-ils des dépenses pour des programmes individuels pour l'année précédant l'année budgétaire (AB-1)?</p> <ul style="list-style-type: none"> a. Des données sur le programme sont présentées pour toutes les dépenses pour AB-1. b. Des données sur le programme sont présentées pour au moins deux tiers, mais moins de la totalité, des dépenses pour AB-1. c. Des données sur le programme sont présentées, mais pour moins des deux tiers des dépenses pour AB-1. d. Aucune donnée sur le programme n'est présentée pour AB-1. e. Non applicable/autre (veuillez commenter). <p><u>Citation :</u> _____</p> <p><u>Commentaire :</u></p>	
---	--

<p>16. Dans le budget primitif du Bureau communal ou d'autres documents budgétaires annexes, combien de mois de données réelles sont-ils reflétés dans les estimations de dépenses de l'année précédant l'année budgétaire (AB-1)?</p> <ol style="list-style-type: none"> Toutes les estimations de AB-1 ont été remises à jour depuis les montants adoptés à l'origine et reflètent ainsi six mois ou plus de dépenses réelles. Toutes les estimations de AB-1 ont été remises à jour depuis les montants adoptés à l'origine, mais reflètent moins de six mois de dépenses réelles. Quelques estimations de AB-1 ont été remises à jour depuis les montants adoptés à l'origine et reflètent ainsi les dépenses réelles. Les estimations de AB-1 n'ont pas été remises à jour depuis les montants adoptés à l'origine, ou ne sont pas présentées. Non applicable/autre (veuillez commenter). <p><u>Citation :</u> _____</p> <p><u>Commentaire :</u></p>	
<p>17. Dans le Budget primitif du Bureau communal ou d'autres documents budgétaires annexes, quelle est l'année présentée la plus récente pour laquelle tous les recettes reflètent les résultats réels?</p> <ol style="list-style-type: none"> Une année avant l'année budgétaire (AB-1). Deux années avant l'année budgétaire (AB-2). Avant AB-2. Aucune donnée réelle sur les revenus n'est présentée dans le budget ou d'autres documents budgétaires annexes. Non applicable/autre (veuillez commenter). <p><u>Citation :</u> _____</p> <p><u>Commentaire :</u></p>	
<p>18. Le Budget primitif du Bureau communal ou d'autres documents budgétaires annexes présentent-ils des informations liées aux arriérés de paiement de la commune pour l'année précédant l'année budgétaire ?</p> <ol style="list-style-type: none"> Oui, de nombreuses informations sont présentées sur le montant et la composition de la dette de la commune pour l'année précédant l'année budgétaire. Oui, des informations sur le montant de la dette sont présentées, mais certaines précisions importantes sur la composition de la dette sont exclues. Oui, mais seules des informations sur le montant de la dette sont présentées. Non, les informations liées à la dette de la commune pour AB-1 ne sont pas présentées. Non applicable/autre (veuillez commenter). <p><u>Citation :</u> _____</p> <p><u>Commentaire :</u></p>	

<p>19. Dans le Budget primitif du Bureau communal ou d'autres documents budgétaires annexes, quelle est l'année présentée la plus récente pour laquelle les chiffres des arriérés de paiement reflètent les résultats réels?</p> <ul style="list-style-type: none"> a. Une année avant l'année budgétaire (AB-1). b. Deux années avant l'année budgétaire (AB-2). c. Avant AB-2. d. Aucune donnée réelle sur la dette de la commune n'est présentée dans le budget ou d'autres documents budgétaires annexes. e. Non applicable/autre (veuillez commenter). <p><u>Citation :</u></p> <p>_____</p> <p><u>Commentaire :</u></p>	
--	--

Exhaustivité des documents budgétaires

<p>20. Le Budget primitif du Bureau communal ou d'autres documents budgétaires annexes présentent-ils des informations sur les fonds extrabudgétaires pour l'année budgétaire au moins?</p> <ul style="list-style-type: none"> a. Oui, de nombreuses informations sur les fonds extrabudgétaires sont présentées, incluant à la fois une analyse sur le mode narratif et des estimations quantitatives. b. Oui, des informations sont présentées, illustrant les fonds extrabudgétaires essentiels, mais certaines précisions sont exclues. c. Oui, certaines informations sont présentées, mais il manque des précisions importantes. d. Non, les informations sur les fonds extrabudgétaires ne sont pas présentées. e. Non applicable/autre (veuillez commenter). <p><u>Citation :</u></p> <p>_____</p> <p><u>Commentaire :</u></p>	
---	--

<p>21. Le Budget primitif du Bureau communal ou d'autres documents budgétaires annexes présentent-ils des informations sur les avoirs financiers de la commune?</p> <ul style="list-style-type: none"> a. Oui, de nombreuses informations sur les avoirs financiers sont présentées, incluant une liste des avoirs, une analyse de leur objectif, et une estimation de leur valeur marchande. b. Oui, des informations sont présentées, illustrant les informations essentielles, mais certaines précisions sont exclues. c. Oui, certaines informations sont présentées, mais il manque des précisions essentielles. d. Non, les informations sur les avoirs financiers ne sont pas présentées. e. Non applicable/autre (veuillez commenter). <p>Citation :</p> <p>_____</p> <p>Commentaire :</p>	
---	--

<p>22. Le Budget primitif du Bureau communal ou d'autres documents budgétaires annexes présentent-ils des informations sur les avoirs non financiers de la commune?</p> <ol style="list-style-type: none"> Oui, de nombreuses informations sur les avoirs non financiers sont présentées, incluant une liste des avoirs, une analyse de leur objectif, et (si possible) une estimation de leur valeur marchande. Oui, des informations sont présentées, illustrant les informations essentielles, mais certaines précisions sont exclues. Oui, certaines informations sont présentées, mais il manque des précisions essentielles. Non, les informations sur les avoirs non financiers ne sont pas présentées. Non applicable/autre (veuillez commenter). <p>Citation :</p> <p>Commentaire :</p>	
<p>23. Le Budget primitif du Bureau communal ou d'autres documents budgétaires annexes fournissent-ils des détails sur les sources de l'aide de donateurs, à la fois financière et en nature ?</p> <ol style="list-style-type: none"> Toutes les sources de l'aide de donateurs sont identifiées individuellement. Au moins deux tiers, mais moins de la totalité, des sources de l'aide de donateurs sont identifiées individuellement. Moins de deux tiers des sources de l'aide de donateurs sont identifiées individuellement. Aucune source de l'aide de donateurs n'est identifiée individuellement. Non applicable/autre (veuillez commenter). <p><u>Citation :</u></p> <p>_____</p> <p><u>Commentaire :</u></p>	
<p>24. Le Budget primitif du Bureau communal ou d'autres documents budgétaires annexes présentent-ils des informations sur les dépenses fiscales pour l'année budgétaire au moins?</p> <ol style="list-style-type: none"> Oui, de nombreuses informations sur les dépenses fiscales sont présentées, incluant à la fois une analyse sur le mode narratif et des estimations quantitatives. Oui, des informations sont présentées, illustrant les dépenses fiscales, mais certaines précisions sont exclues. Oui, certaines informations sont présentées, mais il manque des précisions importantes. Non, les informations sur les dépenses fiscales ne sont pas présentées. Non applicable/autre (veuillez commenter). <p><u>Citation :</u></p> <p>_____</p> <p><u>Commentaire :</u></p>	

<p>25. Le Budget primitif du Bureau communal ou d'autres documents budgétaires annexes présentent-ils des informations sur les passifs futurs (tels que les pensions de l'INPS) ?</p> <ul style="list-style-type: none">a. Oui, de nombreuses informations sur les passifs futurs sont présentées, incluant à la fois une analyse sur le mode narratif et des estimations quantitatives.b. Oui, des informations sont présentées, illustrant les principaux passifs futurs, mais certaines précisions sont exclues.c. Oui, certaines informations sont présentées, mais il manque des précisions importantes.d. Non, les informations sur les passifs futurs ne sont pas présentées.e. Non applicable/autre (veuillez commenter). <p><u>Citation :</u> _____</p> <p><u>Commentaire :</u></p>	
--	--

<p>26. Le Budget primitif du Bureau communal ou d'autres documents budgétaires annexes identifient-ils toutes les recettes assignées ?</p> <ul style="list-style-type: none">a. Toutes les recettes assignées sont identifiées individuellement.b. Au moins deux tiers, mais moins de la totalité, des recettes assignées sont identifiées individuellement.c. Moins de deux tiers des recettes assignées sont identifiées individuellement.d. Aucune recette assignée n'est identifiée individuellement.e. Non applicable/autre (veuillez commenter). <p><u>Citation :</u> _____</p> <p><u>Commentaire :</u></p>	
---	--

Analyses budgétaires sur le mode narratif et contrôle de l'exécution

27. Le Budget primitif du Bureau communal ou d'autres documents budgétaires expliquent-ils comment le budget proposé est lié aux objectifs de politiques publiques formulés par le gouvernement, par unité administrative (ou catégorie fonctionnelle), pour l'année budgétaire?

- a. Oui, de nombreuses informations sur le lien entre le budget et les objectifs de politiques publiques formulés par le gouvernement, par unité administrative (ou catégorie fonctionnelle), sont présentées, incluant à la fois une analyse sur le mode narratif et des estimations quantitatives.
- b. Oui, des informations sont présentées, illustrant le lien entre les principaux objectifs de politique publique et le budget, mais certaines précisions sont exclues.
- c. Oui, quelques informations sont présentées, mais il manque des précisions importantes.
- d. Non, aucune information sur lien entre le budget et les objectifs de politiques publiques formulés par le gouvernement n'est présentée.
- e. Non applicable/autre (veuillez commenter).

Citation :

Commentaire :

28. Le Budget primitif du Bureau communal ou d'autres documents budgétaires annexes expliquent-ils comment le budget proposé est lié aux objectifs de politiques communales formulés par le Bureau communal pour une période pluriannuelle (pour au moins une année après l'année budgétaire) ?

- a. Oui, de nombreuses informations sur le lien entre le budget et les objectifs de politiques communales formulés par le maire sur une période pluriannuelle sont présentées, incluant à la fois une analyse sur le mode narratif et des estimations quantitatives.
- b. Oui, des informations sont présentées, illustrant les principaux objectifs de politiques communales, mais certaines précisions sont exclues.
- c. Oui, quelques informations sont présentées, mais il manque des précisions importantes.
- d. Non, aucune information sur lien entre le budget et les objectifs de politiques communales formulés par le maire sur une période pluriannuelle n'est présentée.
- e. Non applicable/autre (veuillez commenter).

Citation :

Commentaire :

<p>29. Le Budget primitif du Bureau communal ou d'autres documents budgétaires annexes présentent-ils des données non financières, telles que le nombre de bénéficiaires, pour les programmes de dépenses ?</p> <ol style="list-style-type: none"> Des données non financières sont présentées pour tous les programmes. Des données non financières sont présentées pour des programmes représentant au moins deux tiers et moins de la totalité des dépenses. Des données non financières sont présentées pour des programmes représentant moins de deux tiers des dépenses. Aucune donnée non financière n'est présentée. Non applicable/autre (veuillez commenter). <p><u>Citation :</u> _____</p> <p><u>Commentaire :</u></p>	
<p>30. Les données non financières présentées sont-elles utiles pour évaluer l'exécution d'un programme de dépense?</p> <ol style="list-style-type: none"> Les données non financières sont très utiles pour évaluer l'exécution d'un programme. Les données non financières sont pour la plupart utiles pour évaluer l'exécution d'un programme. Les données non financières sont quelque peu utiles pour évaluer l'exécution d'un programme. Aucune donnée non financière n'est présentée, ou les données non financières présentées ne sont pas utiles pour évaluer l'exécution d'un programme. Non applicable/autre (veuillez commenter). <p><u>Citation :</u> _____</p> <p><u>Commentaire :</u></p>	
<p>31. Le Budget primitif du Bureau communal ou d'autres documents budgétaires annexes contiennent-ils des indicateurs d'exécution pour les programmes de dépenses ?</p> <ol style="list-style-type: none"> Des indicateurs d'exécution sont présentés pour tous les programmes. Des indicateurs d'exécution sont présentés pour des programmes représentant au moins deux tiers, mais moins de la totalité, des dépenses. Des indicateurs d'exécution sont présentés pour des programmes représentant moins de deux tiers des dépenses. Aucun indicateur d'exécution n'est présenté. Non applicable/autre (veuillez commenter). <p><u>Citation :</u> _____</p> <p><u>Commentaire :</u></p>	

<p>32. Le Budget primitif du Bureau communal ou d'autres documents budgétaires annexes présentent-ils des informations sur les politiques publiques (à la fois les propositions et les engagements déjà existants) pour l'année budgétaire au moins qui ont pour but de bénéficier directement aux populations les plus défavorisées du pays?</p> <p>a. Oui, de nombreuses informations sur les politiques publiques ayant pour but de diminuer la pauvreté sont présentées, incluant à la fois une analyse sur le mode narratif et des estimations quantitatives.</p> <p>b. Oui, des informations sont présentées, illustrant l'impact des principales politiques publiques ayant pour but de diminuer la pauvreté, mais certaines précisions sont exclues.</p> <p>c. Oui, quelques informations sont présentées, mais il manque des précisions importantes.</p> <p>d. Non, les informations sur les politiques publiques ayant pour but de diminuer la pauvreté ne sont pas présentées.</p> <p>e. Non applicable/autre (veuillez commenter).</p> <p><u>Citation :</u> _____</p> <p><u>Commentaire :</u></p>	
---	--

Informations additionnelles pour l'analyse et le suivi budgétaires

Veuillez noter que les questions de cette section traitent d'informations qui sont généralement mises à la disposition du public. Les informations n'ont pas besoin d'être incluses dans le Budget primitif du Bureau communal ou des documents annexes, mais doivent être trouvées dans d'autres documents publiés par le Bureau communal.

<p>33. Le Bureau communal met-il à la disposition du public une description des taux d'imposition ou de l'ensemble des cotisations pour toutes les sources de recettes, dont les projets commerciaux impliquant le secteur privé ?</p> <p>a. Oui, de nombreuses informations sur les taux d'imposition, les droits et d'autres sources de revenus sont présentées, incluant à la fois une analyse sur le mode narratif et des estimations quantitatives.</p> <p>b. Oui, des informations sont présentées, illustrant les taux et les cotisations pour la plupart des sources de revenus, mais certaines précisions sont exclues.</p> <p>c. Oui, quelques informations sont présentées, mais il manque d'importantes précisions.</p> <p>d. Non, les informations ne sont pas présentées.</p> <p>e. Non applicable/autre (veuillez commenter).</p> <p><u>Citation :</u> _____</p> <p><u>Commentaire :</u></p>	
---	--

<p>34. Le Bureau communal met-il à la disposition du public une analyse de la distribution de la charge fiscale ?</p> <ul style="list-style-type: none"> a. Oui, une analyse détaillée de la distribution de la charge fiscale est présentée, incluant à la fois une analyse sur le mode narratif et des estimations quantitatives. b. Oui, une analyse est présentée, illustrant les aspects essentiels de la distribution de la charge fiscale, mais certaines précisions sont exclues. c. Oui, une certaine analyse est présentée, mais il manque des précisions importantes. d. Aucune analyse sur la distribution de la charge fiscale n'est présentée. e. Non applicable/autre (veuillez commenter). <p><u>Citation :</u> _____</p> <p><u>Commentaire :</u></p>	
--	--

<p>35. Le Bureau communal met-il à la disposition du public un résumé qui décrit le budget ?</p> <ul style="list-style-type: none"> a. Oui, il fournit un résumé très informatif. b. Oui, il fournit un résumé quelque peu informatif. c. Oui, mais le résumé n'est pas très informatif. d. Non, il ne fournit pas de résumé. e. Non applicable/autre (veuillez commenter). <p><u>Citation :</u> _____</p> <p><u>Commentaire :</u></p>	
---	--

<p>36. Le Bureau communal publie-t-il un "budget des citoyens" ou quelque présentation non technique destinée à un large public et qui décrit le budget ?</p> <ul style="list-style-type: none"> a. Oui, il fournit un budget des citoyens très informatif. b. Oui, il fournit un budget des citoyens quelque peu informatif. c. Oui, mais le budget des citoyens n'est pas très informatif. d. Non, il ne fournit pas de budget des citoyens. e. Non applicable/autre (veuillez commenter). <p><u>Citation :</u> _____</p> <p><u>Commentaire :</u></p>	
--	--

<p>37. Le Bureau communal met-il à la disposition du public une explication des conditions associées à l'assistance de pays donateurs?</p> <ul style="list-style-type: none"> a. Oui, de nombreuses informations sur les conditions associées à l'assistance de pays donateurs sont présentées, incluant une analyse sur le mode narratif et tous les objectifs quantitatifs liés à la fois aux conditions macroéconomiques et aux conditions spécifiques au projet. b. Oui, des informations sont présentées, mais certaines précisions sont exclues. c. Oui, des informations sont présentées, mais il manque des précisions importantes. d. Non, les informations sur les conditions associées à l'assistance de pays donateurs ne sont pas présentées. e. Non applicable/autre (veuillez commenter). <p><u>Citation :</u> _____</p> <p><u>Commentaire :</u></p>	
<p>38. Les citoyens ont-ils le droit <u>légal</u> d'avoir accès à l'information municipale, notamment l'information budgétaire?</p> <ul style="list-style-type: none"> a. Oui, le droit a été inscrit dans la loi, et les citoyens sont généralement capables en pratique d'avoir accès aux informations municipales, notamment l'information budgétaire. b. Oui, le droit a été inscrit dans la loi, mais il est parfois impossible en pratique pour les citoyens d'avoir accès aux informations municipales, notamment l'information budgétaire. c. Oui, le droit a été inscrit dans la loi, mais il est souvent ou toujours impossible en pratique pour les citoyens d'avoir accès aux informations municipales, notamment l'information budgétaire. d. Non, le droit d'accès à l'information municipale n'a pas été inscrit dans la loi, ou ce droit n'inclut pas l'accès à l'information budgétaire. e. Non applicable/autre (veuillez commenter). <p><u>Citation :</u> _____</p> <p><u>Commentaire :</u></p>	

Troisième Section

Le processus budgétaire

Le processus budgétaire

Formulation du budget par le Bureau communal

39. Combien de temps avant la soumission du budget primitif au Conseil communal, la date de cette soumission est-elle connue ?

- a. La date de soumission est inscrite dans la loi.
- b. Le Bureau communal annonce la date de soumission au moins deux semaines à l'avance.
- c. Bureau communal annonce la date de soumission moins de deux semaines mais plus d'une semaine à l'avance.
- d. Le Bureau communal annonce la date de soumission une semaine ou moins avant la soumission, ou ne fait pas d'annonce.
- e. Non applicable/autre (veuillez commenter).

Citation :

Commentaire :

40. Pour la préparation du Budget primitif, le Bureau communal communique-t-il au public les dates limites pour les propositions des unités administratives de la commune ?

- a. Oui, ces dates sont communiquées au public.
- b. Oui, ces dates sont communiquées au public, mais certaines précisions manquent.
- c. Oui, ces dates sont communiquées au public mais il manque d'importantes précisions.
- d. Non, ces dates ne sont pas communiquées au public.
- e. Non applicable/autre (veuillez commenter).

Citation :

Commentaire :

41. Le Bureau communal respecte-t-il son calendrier pour la préparation et la soumission du budget primitif au Conseil municipal ?

- a. Le Bureau communal respecte son calendrier.
- b. Le Bureau communal respecte la plupart des dates essentielles de son calendrier.
- c. Le Bureau communal a des difficultés à respecter la plupart des dates de son calendrier.
- d. Le Bureau communal ne respecte pas son calendrier, ou il ne communique pas au public son calendrier.
- e. Non applicable/autre (veuillez commenter).

Citation :

Commentaire :

<p>42. Le Bureau communal consulte-t-il les membres du Conseil communal dans son processus de détermination des priorités budgétaires?</p> <p>a. Oui, le Bureau communal consulte largement un grand nombre des membres du Conseil communal.</p> <p>b. Oui, le Bureau communal consulte un grand nombre de membres du Conseil communal, mais certains membres essentiels sont exclus.</p> <p>c. Oui, le Bureau communal consulte de manière très limitée seulement quelques membres du Conseil communal.</p> <p>d. Non, le Bureau communal ne consulte généralement pas les membres du Conseil communal dans son processus de préparation budgétaire.</p> <p>e. Non applicable/autre (veuillez commenter).</p> <p><u>Citation :</u> _____</p> <p><u>Commentaire :</u> _____</p>	
<p>43. Le Bureau communal consulte-t-il le public dans son processus de détermination des priorités budgétaires?</p> <p>a. Oui, le Bureau communal consulte largement un grand nombre de citoyens.</p> <p>b. Oui, le Bureau communal consulte un grand nombre de citoyens, mais certains citoyens essentiels sont exclus.</p> <p>c. Oui, le Bureau communal consulte de manière très limitée seulement quelques citoyens.</p> <p>d. Non, le Bureau communal ne consulte généralement pas le public dans son processus de préparation budgétaire.</p> <p>e. Non applicable/autre (veuillez commenter).</p> <p><u>Citation :</u> _____</p> <p><u>Commentaire :</u> _____</p>	
<p>44. Quand le Bureau communal communique-t-il au public le Projet de budget ?</p> <p>a. Le Bureau communal publie le Projet de budget au moins quatre mois avant le début de l'année budgétaire.</p> <p>b. Le Bureau communal publie le Projet de budget au moins deux mois, mais moins de quatre mois, avant le début de l'année budgétaire.</p> <p>c. Le Bureau communal publie le Projet de budget, mais moins de deux mois avant le début de l'année budgétaire</p> <p>d. Le Bureau communal ne publie pas le Projet de budget.</p> <p>e. Non applicable/autre (veuillez commenter).</p> <p><u>Citation :</u> _____</p> <p><u>Commentaire :</u> _____</p>	

<p>45. Le Projet de budget décrit-il le cadre socioéconomique et fiscal de la commune?</p> <ol style="list-style-type: none"> Oui, une large explication du cadre socioéconomique et fiscal de la commune est présentée, incluant à la fois une analyse sur le mode narratif et des estimations quantitatives. Oui, une explication est présentée, illustrant les aspects essentiels du cadre socioéconomique et fiscal, mais certaines précisions sont exclues. Oui, une certaine explication est présentée, mais il manque des précisions importantes. Non, aucune explication n'est présentée, ou le Bureau communal ne communique pas au public de Projet de budget. Non applicable/autre (veuillez commenter). <p><u>Citation :</u> _____</p> <p><u>Commentaire :</u></p>	
---	--

<p>Adoption du Budget primitif</p>	
---	--

<p>46. Combien de temps avant le début de l'année budgétaire, le Conseil communal reçoit-il le budget ?</p> <ol style="list-style-type: none"> Le Conseil communal reçoit le budget au moins trois mois avant le début de l'année budgétaire. Le Conseil communal reçoit le budget au moins six semaines, mais moins de trois mois, avant le début de l'année budgétaire. Le Conseil communal reçoit le budget moins de six semaines avant le début de l'année budgétaire. Le Conseil communal ne reçoit pas le budget avant le début de l'année budgétaire. Non applicable/autre (veuillez commenter). <p><u>Citation :</u> _____</p> <p><u>Commentaire :</u></p>	
---	--

<p>47. Les commissions de travail tiennent-elles des audiences publiques sur le contexte socio-économique et fiscal présenté dans le budget dans lequel est entendu le témoignage du Bureau communal et du public?</p> <ul style="list-style-type: none"> a. Oui, de longues auditions publiques sur le contexte socio-économique et fiscal sont tenues, dans lesquelles le témoignage du Bureau communal est entendu. b. Oui, des auditions sur le contexte socio-économique et fiscal sont tenues, dans lesquelles le témoignage du Bureau communal est entendu. c. Oui, un nombre limité d'auditions sont tenues dans lesquelles le témoignage du Bureau communal est entendu d. Non, aucune audition publique sur le contexte socio-économique et fiscal , dans lesquelles le témoignage du Bureau communal est entendu, n'est tenue. e. Non applicable/autre (veuillez commenter). <p><u>Citation :</u> _____</p> <p><u>Commentaire :</u></p>	
---	--

<p>48. Les commissions de travail tiennent-elles des audiences publiques sur les budgets individuels des unités administratives de la commune dans lesquelles est entendu le témoignage du Bureau communal et du public ?</p> <ul style="list-style-type: none"> a. Oui, de longues auditions publiques sur les budgets des unités administratives sont tenues, dans lesquelles le témoignage du public est entendu. b. Oui, des audiences concernant les principales unités administratives sont tenues, dans lesquelles le témoignage du public est entendu. c. Oui, un nombre limité d'audiences sont tenues, dans lesquelles le témoignage du public est entendu. d. Non, aucune audition publique sur les budgets des unités administratives, dans laquelle le témoignage du public est entendu, n'est tenue. e. Non applicable/autre (veuillez commenter). <p><u>Citation :</u> _____</p> <p><u>Commentaire :</u></p>	
--	--

<p>49. Les commissions de travail qui tiennent les audiences publiques communiquent-elles au public les rapports issus de ces audiences?</p> <ol style="list-style-type: none"> Oui, les commissions publient des rapports très informatifs, qui incluent tous les témoignages écrits présentés aux audiences. Oui, les commissions publient des rapports, mais certaines précisions sont exclues. Oui, les commissions publient des rapports, mais ils ne sont pas très informatifs. Non, les commissions ne publient pas de rapports ou ne tiennent pas d'audiences publiques. Non applicable/autre (veuillez commenter). <p><u>Citation :</u></p> <p>_____</p> <p><u>Commentaire :</u></p>	
<p>50. Le Conseil communal dispose-t-il de l'autorité légale pour amender le budget présenté par le Bureau communal ?</p> <ol style="list-style-type: none"> Oui, le Conseil communal dispose d'une autorité légale illimitée pour amender le budget. Oui, le Conseil communal dispose de l'autorité légale pour amender le budget, avec certaines limitations. Oui, le Conseil communal dispose de l'autorité légale pour amender le budget, mais son autorité est très limitée. Non, le Conseil communal ne dispose d'aucune autorité légale pour amender le budget. Non applicable/autre (veuillez commenter). <p>Citation :</p> <p>Commentaire :</p>	
<p>51. Quel est le degré de détail fourni dans l'allocation (budget des dépenses) adoptée par le Conseil communal ?</p> <ol style="list-style-type: none"> Le budget adopté inclut des détails au niveau de chaque projet prévu. Le budget adopté inclut des montants par projet et d'autres précisions additionnelles (e.g. des montants par unité administrative). Le budget adopté inclut seulement des montants par unité administrative. Le budget adopté inclut moins d'informations que les totaux par unité administrative, ou le budget adopté n'est pas publié. Non applicable/autre (veuillez commenter). <p><u>Citation :</u></p> <p>_____</p> <p><u>Commentaire :</u></p>	

Exécution du budget par le Bureau communal	
<p>52. A quelle fréquence le Bureau communal communique-t-il au public ses rapports en cours d'année sur les dépenses réelles ?</p> <ul style="list-style-type: none"> a. Les rapports en cours d'année sur les dépenses réelles sont publiés au moins tous les mois. b. Les rapports en cours d'année sur les dépenses réelles sont publiés au moins tous les trois mois. c. Les rapports en cours d'année sur les dépenses réelles sont publiés au moins tous les six mois. d. Les rapports en cours d'année sur les dépenses réelles ne sont pas publiés. e. Non applicable/autre (veuillez commenter). <p><u>Citation :</u> _____</p> <p><u>Commentaire :</u></p>	
<p>53. Quelle est la part des dépenses couvertes par les rapports en cours d'année sur les dépenses réelles?</p> <ul style="list-style-type: none"> a. Oui, les rapports en cours d'année couvrent toutes les dépenses. b. Oui, les rapports en cours d'année couvrent au moins deux tiers, mais moins de la totalité, des dépenses. c. Oui, les rapports en cours d'année couvrent moins de deux tiers des dépenses. d. Aucun rapport en cours d'année n'est communiqué au public. e. Non applicable/autre (veuillez commenter). <p><u>Citation :</u> _____</p> <p><u>Commentaire :</u></p>	
<p>54. Quel est le niveau de détail fourni dans les rapports en cours d'année sur les dépenses réelles organisés par <i>unité administrative</i> ?</p> <ul style="list-style-type: none"> a. Les rapports en cours d'année sur les dépenses réelles organisés par unité administrative contiennent des détails au niveau du projet. b. Les rapports en cours d'année sur les dépenses réelles organisés par unité administrative contiennent les totaux des services. c. Les rapports en cours d'année sur les dépenses réelles organisés par unité administrative contiennent seulement les totaux par organisme. d. Les rapports en cours d'année sur les dépenses réelles organisés par unité administrative ne sont pas dévoilés au public, ne sont pas produits, ou contiennent moins d'informations que les totaux de la commune. e. Non applicable/autre (veuillez commenter). <p><u>Citation :</u> _____</p> <p><u>Commentaire :</u></p>	

<p>55. Les rapports en cours d'année communiqués au public comparent-ils les dépenses réelles à cette date donnée avec l'estimation d'origine pour cette période (fondée sur le budget approuvé) ou avec la même période de l'année précédente ?</p> <ol style="list-style-type: none"> Oui, des comparaisons sont faites pour toutes les dépenses. Oui, des comparaisons sont faites pour au moins deux tiers, mais moins de la totalité, des dépenses. Oui, des comparaisons sont faites pour moins de deux tiers des dépenses. Non, aucune comparaison n'est faite, ou aucun rapport en cours d'année n'est publié. Non applicable/autre (veuillez commenter). <p><u>Citation :</u> _____</p> <p><u>Commentaire :</u> _____</p>	
<p>56. A quelle fréquence le Bureau communal communique-t-il au public les rapports en cours d'année sur la perception réelle des recettes par source de recettes?</p> <ol style="list-style-type: none"> Les rapports en cours d'année sur la perception réelle des recettes par source de recettes sont publiés au moins tous les mois. Les rapports en cours d'année sur la perception réelle des recettes par source de recettes sont publiés au moins tous les trois mois. Les rapports en cours d'année sur la perception réelle des recettes par source de recettes sont publiés au moins tous les six mois. Aucun rapport en cours d'année sur la perception réelle des recettes par source de recettes n'est publié. Non applicable/autre (veuillez commenter). <p><u>Citation :</u> _____</p> <p><u>Commentaire :</u> _____</p>	
<p>57. Quelle est la part des recettes couverte par les rapports en cours d'année sur la perception réelle des recettes ?</p> <ol style="list-style-type: none"> Oui, les rapports en cours d'année couvrent la perception réelle des recettes de toutes les sources de recettes. Oui, les rapports en cours d'année couvrent la perception réelle des recettes d'au moins deux tiers, mais moins de la totalité, des sources de recettes. Oui, les rapports en cours d'année couvrent la perception réelle des recettes de moins de deux tiers des sources de recettes. Aucun rapport en cours d'année sur la perception réelle des recettes n'est communiqué au public. Non applicable/autre (veuillez commenter). <p><u>Citation :</u> _____</p> <p><u>Commentaire :</u> _____</p>	

<p>58. Les rapports en cours d'année communiqués au public comparent-ils la perception réelle des recettes à cette date donnée avec l'estimation d'origine pour cette période (fondée sur le budget adopté) ou avec la même période au cours l'année précédente ?</p> <ol style="list-style-type: none"> Oui, des comparaisons sont faites pour toutes les sources de recettes. Oui, des comparaisons sont faites pour au moins deux tiers, mais moins de la totalité, des sources de recettes. Oui, des comparaisons sont faites pour moins de deux tiers des sources de recettes Non, aucune comparaison n'est faite, ou aucun rapport en cours d'année n'est publié. Non applicable/autre (veuillez commenter). <p><u>Citation :</u> _____</p> <p><u>Commentaire :</u></p>	
<p>59. Le Bureau communal communique-t-il au public des rapports en cours d'année sur la régie d'avance?</p> <ol style="list-style-type: none"> Oui, des rapports en cours d'année sur la régie d'avance sont publiés au moins tous les mois. Oui, des rapports en cours d'année sur la régie d'avance sont publiés au moins tous les trois mois. Oui, des rapports en cours d'année sur la régie d'avance sont publiés au moins tous les six mois. Non, aucun rapport en cours d'année sur la régie d'avance n'est publié. Non applicable/autre (veuillez commenter). <p>Citation :</p> <p>Commentaire :</p>	
<p>60. Pour les rapports en cours d'année sur les dépenses réelles communiqués au public par le Bureau communal, combien de temps se déroule-t-il généralement entre la fin de la période couverte par le rapport et la publication de celui-ci (c'est-à-dire, les rapports trimestriels sont-ils publiés moins de quatre mois après la fin du trimestre) ?</p> <ol style="list-style-type: none"> Les rapports sont publiés un mois ou moins après la fin de la période. Les rapports sont publiés deux mois ou moins (mais moins de un mois) après la période. Les rapports sont publiés plus de deux mois après la fin de la période. Les rapports en cours d'année ne sont pas publiés. Non applicable/autre (veuillez commenter). <p><u>Citation :</u> _____</p> <p><u>Commentaire :</u></p>	

<p>61. Le Bureau communal communique-t-il au public une revue de milieu d'année sur le budget qui analyse les changements dans les résultats depuis que le budget a été adopté ?</p> <ol style="list-style-type: none"> Oui, le rapport en milieu d'année inclut une large analyse du cadre socio-économique qui comprend une prévision révisée pour toute l'année fiscale et ses effets sur le budget. Oui, le rapport en milieu d'année inclut une analyse du cadre socio-économique, mais il manque certaines précisions. Oui, le rapport en milieu d'année inclut une analyse du cadre socio-économique, mais il manque des précisions importantes. Non, le rapport en milieu n'inclut pas d'analyse du cadre socio-économique, ou l'exécutif ne publie pas de rapport en milieu d'année sur le budget. Non applicable/autre (veuillez commenter). <p><u>Citation :</u></p> <p>_____</p> <p><u>Commentaire :</u></p>	
<p>62. Les rapports en milieu d'année communiqués au public comparent-ils la perception réelle des recettes à cette date donnée avec l'estimation d'origine pour cette période (fondée sur le budget adopté) ou avec la même période au cours l'année précédente ?</p> <ol style="list-style-type: none"> Oui, des comparaisons sont faites pour toutes les sources de recettes. Oui, des comparaisons sont faites pour au moins deux tiers, mais moins de la totalité, des sources de recettes. Oui, des comparaisons sont faites pour moins de deux tiers des sources de recettes Non, aucune comparaison n'est faite, ou aucun rapport en cours d'année n'est publié. Non applicable/autre (veuillez commenter). <p><u>Citation :</u></p> <p>_____</p> <p><u>Commentaire :</u></p>	
<p>63. Le Bureau communal communique-t-il au public une revue de milieu d'année sur le budget qui inclut des estimations de recettes mises à jour pour l'année budgétaire en cours?</p> <ol style="list-style-type: none"> Oui, le rapport en milieu d'année inclut des estimations de recettes mises à jour pour toute l'année fiscale, en fournissant de nombreuses informations expliquant pourquoi les estimations ont changé depuis les montants adoptés à l'origine. Oui, le rapport en milieu d'année inclut des estimations de recettes mises à jour, mais certaines précisions expliquant pourquoi les estimations ont changé sont exclues. Oui, le rapport en milieu d'année inclut des estimations de recettes mises, mais des précisions importantes expliquant pourquoi les estimations ont changé ne sont pas fournies. Non, le rapport en milieu d'année n'inclut pas d'estimations de recettes mises à jour pour l'année budgétaire, ou le Bureau communal ne publie pas de rapport en milieu d'année sur le budget. Non applicable/autre (veuillez commenter). <p><u>Citation :</u></p> <p>_____</p> <p><u>Commentaire :</u></p>	

<p>64. Le Bureau communal communique-t-il au public une revue de milieu d'année sur le budget qui analyse les changements dans les résultats depuis que le budget a été approuvé ?</p> <ul style="list-style-type: none"> a. Oui, le rapport en milieu d'année inclut une large analyse du cadre socioéconomique qui comprend une prévision révisée pour l'entière année fiscale et ses effets sur le budget. b. Oui, le rapport en milieu d'année inclut une analyse du cadre socioéconomique, mais il manque certaines précisions. c. Oui, le rapport en milieu d'année inclut une analyse du cadre socioéconomique, mais il manque des précisions importantes. d. Non, le rapport en milieu n'inclut pas d'analyse du cadre socioéconomique, ou l'exécutif ne publie pas de rapport en milieu d'année sur le budget. e. Non applicable/autre (veuillez commenter). <p><u>Citation :</u> _____</p> <p><u>Commentaire :</u></p>	
---	--

<p>65. Le Bureau communal communique-t-il au public une revue de milieu d'année sur le budget qui inclut des estimations de dépenses mises à jour pour l'année budgétaire en cours ?</p> <ul style="list-style-type: none"> a. Oui, le rapport en milieu d'année inclut des estimations de dépenses mises à jour pour toute l'année fiscale, en fournissant de nombreuses informations expliquant pourquoi les estimations ont changé depuis les montants adoptés à l'origine. b. Oui, le rapport en milieu d'année inclut des estimations de dépenses mises à jour, mais certaines précisions expliquant pourquoi les estimations ont changé sont exclues. c. Oui, le rapport en milieu d'année inclut des estimations de dépenses mises à jour, mais des précisions importantes expliquant pourquoi les estimations ont changé ne sont pas fournies. d. Non, le rapport en milieu d'année n'inclut pas d'estimations de dépenses mises à jour pour l'année budgétaire, ou l'exécutif ne communique pas de rapport en milieu d'année sur le budget. e. Non applicable/autre (veuillez commenter). <p><u>Citation :</u> _____</p> <p><u>Commentaire :</u></p>	
--	--

<p>66. Quel est le degré de détail fourni par la revue de milieu d'année concernant les dépenses ?</p> <ol style="list-style-type: none"> Le rapport en milieu d'année inclut des détails au niveau de chaque projet concernant les dépenses. Le rapport en milieu d'année inclut des montants par projet et quelques précisions additionnelles (e.g. des montants par unité administrative). Le rapport en milieu d'année inclut seulement des montants par unité administrative. Le rapport en milieu d'année inclut moins d'information que les montants par unité administrative concernant les dépenses, ou le Bureau communal ne publie pas de rapport en milieu d'année sur le budget. Non applicable/autre (veuillez commenter). <p><u>Citation :</u></p> <p>_____</p> <p><u>Commentaire :</u></p>	
---	--

<p>67. Le Bureau communal recherche-t-il l'aval du Conseil communal quand il transfère des fonds entre des unités administratives ?</p> <ol style="list-style-type: none"> Oui, le Bureau communal recherche l'approbation du Conseil communal avant de transférer les fonds entre les unités administratives. Oui, le Bureau communal transmet une notification préalable au Conseil communal avant de transférer les fonds, en donnant au conseil communal l'opportunité de bloquer ou modifier l'ajustement proposé. Oui, le Bureau communal recherche l'adoption du Conseil communal, mais seulement après que le transfert de fonds a été effectué. Non, l'exécutif transfère les fonds entre unités administratives sans rechercher l'aval du Conseil communal, ou le montant permis dans la loi ou la réglementation est de manière significative assez élevé pour entraver l'examen public et la responsabilisation (veuillez décrire ci-dessous les dispositions). Non applicable/autre (veuillez commenter). <p><u>Citation :</u></p> <p>_____</p> <p><u>Commentaire :</u></p>	
---	--

<p>68. Au cours de l'année passée, des exemples crédibles ont-ils été rapportés selon lesquelles l'obtention de biens et de services n'a pas suivi en pratique un processus ouvert et concurrentiel ?</p> <ol style="list-style-type: none"> Il n'y a pas eu d'exemples rapportés crédibles selon lesquels l'obtention n'aurait pas suivi en pratique un processus ouvert et concurrentiel au cours de l'année passée. L'obtention de biens et services a souvent suivi en pratique un processus ouvert et concurrentiel, mais il y a eu quelques exemples rapportés d'irrégularités. L'obtention de biens et services a suivi un processus ouvert et concurrentiel dans beaucoup de cas, mais il y a eu un nombre significatif d'exemples rapportés d'irrégularités. Non, le processus d'obtention n'était pas ouvert et concurrentiel en pratique. Non applicable/autre (veuillez commenter). <p><u>Citation :</u> _____</p> <p><u>Commentaire :</u></p>	
<p>69. Quand le Conseil communal adopte-t-il généralement le budget additionnel?</p> <ol style="list-style-type: none"> Le budget additionnel est adopté avant que les fonds soient dépensés, ou le Conseil communal ne propose que rarement un supplément budgétaire (veuillez spécifier). Le budget additionnel est adopté après que les fonds sont dépensés, ou le Bureau communal applique le budget additionnel sans jamais recevoir l'approbation du Conseil communal (veuillez spécifier). Non applicable/autre (veuillez commenter). <p><u>Citation :</u> _____</p> <p><u>Commentaire :</u></p>	
<p>70. Pour la plupart des années, quelle est l'ampleur des requêtes de budgets additionnels relativement au montant du budget d'origine ?</p> <ol style="list-style-type: none"> Les budgets additionnels représentent généralement dix pour cent ou moins du budget d'origine. Les budgets additionnels représentent généralement plus de dix pour cent, mais moins du tiers, du budget d'origine. Les budgets additionnels représentent généralement plus du tiers, mais moins de la moitié, du budget d'origine. Les budgets additionnels représentent généralement la moitié ou plus du budget d'origine, ou les informations mises à la disposition du public concernant le montant des suppléments budgétaires sont insuffisantes. Non applicable/autre (veuillez commenter). <p><u>Citation :</u> _____</p> <p><u>Commentaire :</u></p>	

<p>71. Quand le Conseil communal adopte-t-il les dépenses de fonds inattendus ou d'autres fonds pour lesquels aucun objectif spécifique n'a été spécifié dans le budget?</p> <ol style="list-style-type: none"> Les dépenses sont adoptées avant que les fonds soient dépensés, ou les fonds inattendus ou autres fonds sans objectifs spécifiques ne sont pas inclus dans le budget. Les dépenses sont adoptées après que les fonds ont été dépensés, mais avant la fin de l'année fiscale. Les dépenses sont adoptées après la fin de l'année fiscale, dans le prochain budget par exemple. De telles dépenses sont effectuées sans adoption du Conseil communal. Non applicable/autre (veuillez commenter). <p><u>Citation :</u> _____</p> <p><u>Commentaire :</u></p>	
Rapport de fin d'année et les institutions d'inspection et d'audit	
<p>72. Combien de temps après la fin de l'année budgétaire, le Bureau communal communique-t-il au public un rapport de fin d'année (i.e. Compte administratif) qui analyse le résultat réel du budget pour l'année ?</p> <ol style="list-style-type: none"> Le rapport est publié six mois ou moins après la fin de l'année fiscale. Le rapport est publié 12 mois ou moins (mais plus de six mois) après la fin de l'année fiscale. Le rapport est publié plus de 12 mois après la fin de l'année fiscale. Le Bureau communal ne publie pas de rapport de fin d'année. Non applicable/autre (veuillez commenter). <p><u>Citation :</u> _____</p> <p><u>Commentaire :</u></p>	
<p>73. Dans le rapport de fin d'année, les données sur les résultats réels ont-elles été inspectées?</p> <ol style="list-style-type: none"> Oui, toutes les données sur les résultats réels ont été inspectées. Au moins deux tiers, mais moins de la totalité, des données sur les résultats réels ont été inspectés. Moins de deux tiers des données sur les résultats réels ont été inspectés. Aucune des données sur les résultats réels n'a été inspectée, ou aucun rapport de fin d'année n'est publié. Non applicable/autre (veuillez commenter). <p><u>Citation :</u> _____</p> <p><u>Commentaire :</u></p>	

<p>74. Le rapport de fin d'année explique-t-il la différence entre les montants approuvés (incluant les changements en cours d'année approuvés par le Préfet/gouverneur) et le montant réel des dépenses ?</p> <ol style="list-style-type: none"> Oui, une large explication des différences est présentée, incluant à la fois une analyse sur le mode narratif et des estimations quantitatives. Oui, une explication est présentée, illustrant les différences essentielles, mais certaines précisions sont exclues. Oui, une certaine explication est présentée, mais il manque des précisions importantes. Non, aucune explication n'est présentée, ou un tel rapport n'est pas publié. Non applicable/autre (veuillez commenter). <p><u>Citation :</u> _____</p> <p><u>Commentaire :</u></p>	
<p>75. A quel niveau se concentre l'explication des différences entre les montants approuvés et le résultat réel pour les dépenses présentées dans le rapport de fin d'année ?</p> <ol style="list-style-type: none"> L'explication des différences entre les montants approuvés des dépenses et le résultat réel se concentre sur le niveau de chaque projet. L'explication se concentre sur les sommes par unité administrative ou quelque autre niveau moins précis (mais pas sur le niveau de projet en tout cas). L'explication se concentre sur un niveau plus élevé d'agrégation que les sommes par unité administrative (ou les sommes fonctionnelles). Aucune explication des différences n'est fournie, ou un tel rapport n'est pas publié. Non applicable/autre (veuillez commenter). <p><u>Citation :</u> _____</p> <p><u>Commentaire :</u></p>	
<p>76. Le rapport de fin d'année explique-t-il la différence entre les prévisions socioéconomiques d'origine et le résultat réel pour cette année ?</p> <ol style="list-style-type: none"> Oui, une large explication des différences est présentée, incluant à la fois une analyse sur le mode narratif et des estimations quantitatives. Oui, une explication est présentée, illustrant les différences essentielles, mais certaines précisions sont exclues. Oui, une certaine explication est présentée, mais il manque des précisions importantes. Non, aucune explication n'est présentée, ou un tel rapport n'est pas publié. Non applicable/autre (veuillez commenter). <p><u>Citation :</u> _____</p> <p><u>Commentaire :</u></p>	

<p>77. Le rapport de fin d'année explique-t-il la différence entre les estimations des données non financières d'origine et le résultat réel ?</p> <ol style="list-style-type: none"> Oui, une large explication des différences est présentée, incluant à la fois une analyse sur le mode narratif et des estimations quantitatives. Oui, une explication est présentée, illustrant les différences essentielles, mais certaines précisions sont exclues. Oui, une certaine explication est présentée, mais il manque des précisions importantes. Non, aucune explication n'est présentée, ou un tel rapport n'est pas publié. Non applicable/autre (veuillez commenter). <p><u>Citation :</u> _____</p> <p><u>Commentaire :</u></p>	
<p>78. Le rapport de fin d'année explique-t-il la différence entre le montant adopté des fonds ayant pour objectif de bénéficier directement aux populations les plus défavorisées de la commune et le résultat réel ?</p> <ol style="list-style-type: none"> Oui, une large explication des différences est présentée, incluant à la fois une analyse sur le mode narratif et des estimations quantitatives. Oui, une explication est présentée, illustrant les différences essentielles, mais certaines précisions sont exclues. Oui, une certaine explication est présentée, mais il manque des précisions importantes. Non, aucune explication n'est présentée, ou un tel rapport n'est pas publié. Non applicable/autre (veuillez commenter). <p><u>Citation :</u> _____</p> <p><u>Commentaire :</u></p>	
Rapport d'inspection	
<p>79. Combien de temps après la fin de l'année fiscale, les dépenses finales annuelles des communes sont-elles inspectées et communiquées au public ?</p> <ol style="list-style-type: none"> Les comptes finals inspectés sont communiqués au public 6 mois ou moins après la fin de l'année fiscale. Les comptes finals inspectés sont communiqués 12 mois ou moins (mais plus de six mois) après la fin de l'année fiscale. Les comptes finals inspectés sont communiqués plus de 12 mois, mais moins de 24 mois, après la fin de l'année fiscale. Les comptes finals inspectés ne sont pas achevés dans les 24 mois suivant la fin de l'année fiscale ou ne sont pas communiqués au public. Non applicable/autre (veuillez commenter). <p><u>Citation :</u> _____</p> <p><u>Commentaire :</u></p>	

<p>80. Deux ans après la fin de l'année fiscale, quel est le pourcentage des dépenses annuelles qui ont été inspectées et les rapports ont-ils été communiqués au public ?</p> <ol style="list-style-type: none"> Toutes les dépenses ont été inspectées et les rapports communiqués au public. Au moins deux tiers des dépenses, mais moins de la totalité, ont été inspectées. Moins de deux tiers des dépenses ont été inspectées. Aucune dépense n'a été inspectée, les rapports n'ont pas été communiqués au public, ou ont été communiqués plus de 24 mois après la fin de l'année fiscale. Non applicable/autre (veuillez commenter). <p><u>Citation :</u></p> <p>_____</p> <p><u>Commentaire :</u></p>	
<p>81. L'Institution d'inspection (Préfet/gouverneur, Perception, les services de contrôle de l'Etat) communique-t-elle au public les audits des fonds extrabudgétaires ?</p> <ol style="list-style-type: none"> Oui, l'Institution d'inspection communique au public les audits de tous les fonds extrabudgétaires. Oui, l'Institution d'inspection communique des audits représentant au moins deux tiers, mais moins de la totalité, des fonds extrabudgétaires. Oui, l'Institution d'inspection communique des audits représentant moins de deux tiers de tous les fonds extrabudgétaires. Non, l'Institution d'inspection ne communique pas au public les audits des fonds extrabudgétaires, ou il n'audite pas de tels fonds, ou ce rapport a été publié plus de 24 mois après la fin de l'année budgétaire. Non applicable/autre (veuillez commenter). <p><u>Citation :</u></p> <p>_____</p> <p><u>Commentaire :</u></p>	
<p>82. En dehors des inspections annuelles, l'Institution d'inspection peut-elle <i>légalement à sa discrétion</i> entreprendre les inspections de son choix ?</p> <ol style="list-style-type: none"> L'Institution d'inspection a toute l'autorité nécessaire pour décider des inspections qu'elle veut entreprendre. L'Institution d'inspection a une autorité significative, mais doit faire face à certaines limitations. L'Institution d'inspection a une certaine autorité, mais doit faire face à de grandes limitations. L'Institution d'inspection n'a aucune autorité pour décider des inspections qu'elle souhaite entreprendre. Non applicable/autre (veuillez commenter). <p><u>Citation :</u></p> <p>_____</p> <p><u>Commentaire :</u></p>	

<p>83. L’Institution d’inspection maintient-elle des mécanismes formels de communication avec le public pour recevoir les plaintes et les suggestions l’assistant dans la définition de son programme d’inspection?</p> <p>a. Oui, l’Institution d’inspection maintient des mécanismes de communication avec le public, et a reçu plus de 100 communications du public au cours de l’année dernière.</p> <p>b. Oui, l’Institution d’inspection maintient des mécanismes de communication avec le public, et a reçu entre 10 et 100 communications du public au cours de l’année dernière.</p> <p>c. Oui, l’Institution d’inspection maintient des mécanismes de communication avec le public mais ne reçoit que peu (moins de dix) ou pas du tout d’informations du public sur des sujets potentiels d’audit.</p> <p>d. Non, l’Institution d’inspection ne maintient pas de mécanismes formels de communication avec le public.</p> <p>e. Non applicable/autre (veuillez commenter).</p> <p><u>Citation</u></p> <p><u>Commentaire</u></p>	
<p>84. Une commission du Conseil municipal révise-t-elle et examine-t-elle attentivement les rapports d’inspection ?</p> <p>a. Oui, tous les rapports d’inspection sont examinés attentivement.</p> <p>b. Oui, la plupart des rapports d’inspection sont examinés attentivement.</p> <p>c. Oui, certains rapports d’inspection sont examinés attentivement.</p> <p>d. Non, les rapports d’inspection ne sont pas examinés attentivement.</p> <p>e. Non applicable/autre (veuillez commenter).</p> <p><u>Citation</u></p> <p><u>Commentaire</u></p>	
<p>85. Les rapports d’inspection sont-ils mis à la disposition du Conseil communal ?</p> <p>a. Oui, l’Institution d’inspection communique au Conseil communal les audits de tous les fonds communaux.</p> <p>b. Oui, l’Institution d’inspection communique des audits représentant au moins deux tiers, mais moins de la totalité, des fonds communaux.</p> <p>c. Oui, l’Institution d’inspection communique des inspections représentant moins de deux tiers de tous les fonds communaux.</p> <p>d. Non, l’Institution d’inspection ne communique pas au Conseil communal les inspections des fonds communaux, ou elle n’audite pas de tels fonds, ou ce rapport a été publié plus de 24 mois après la fin de l’année budgétaire.</p> <p>e. Non applicable/autre (veuillez commenter).</p> <p><u>Citation :</u></p> <p><u>Commentaire :</u></p>	